

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 29 mai 2009

Les comptes rendus des réunions de Conseil Municipal du 24 avril, 30 avril et 7 mai 2009 ont été approuvés à l'unanimité.

N° 063.09 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Des propriétaires d'immeubles bâtis ou non bâtis, dont la liste est dressée ci-dessous, ont fait valoir leur intention de vendre des biens qui sont soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) prévu aux articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Immeuble bâti sis 85, rue de la Grande Champagne Section BM n° 1050 pour 538 m ²	M. ESCOFET Joseph et son épouse MATTEI Eliane
Immeuble bâti sis 570, rue des Fleurs - Balloire section A 2447 et 2448 pour 1 100 m ²	Consorts FILLIATREAU
Immeuble bâti sis 522, rue des Fusillés section YC n° 284 pour 1 435 m ²	M. FRUCHAUD Daniel et son épouse CHOUASNE Patricia

Vu la délibération n°157.03 du 19 septembre 2003 instaurant un droit de préemption au bénéfice de la commune de Montreuil-Bellay,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur les biens cités plus haut.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents d'urbanisme correspondants.

N° 064.09 - MAISON DE L'ENFANCE - DEMANDE DE SUBVENTION - CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE

Bien que la Maison de l'Enfance soit en service depuis décembre 2008, les discussions en cours depuis de nombreux mois avec la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et les services de la Région permettent de faire émerger la maison de l'enfance au Contrat Territorial Unique en cours de négociation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'inscription de l'opération au titre du contrat territorial unique,
- **ARRETE** le financement tel qu'il suit de l'enveloppe de 555 000 € HT affectée à l'opération :

Dépenses	
Bâtiment	530 000
Maîtrise d'œuvre	25 000
Total H.T.	555 000

Recettes	
C.T.U.	134 181
Région hors CTU	300 000
Conseil Général	9 819
Commune	111 000
Total HT	555 000

- **AUTORISE** le dépôt des différents dossiers de subvention

- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, des démarches et signatures nécessaires à cette opération.

Monsieur Michel MERCIER est entré en salle de séance après le vote de la délibération n° 064.09.

N° 065.09 - AMENAGEMENT URBAIN - DEMANDE DE SUBVENTION - PETITES CITES DE CARACTERE

Le Conseil Municipal poursuit l'aménagement de la traversée d'agglomération dans le secteur de la médiathèque. La première tranche de travaux a fait l'objet d'une autorisation d'engagement par anticipation au titre des fonds alloués aux Petites Cités de Caractère.

Considérant que cette opération a été engagée et qu'il convient de déposer le dossier de subvention au titre de l'année 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le Fonds Régional alloué aux Petites Cités de Caractère au titre de l'exercice 2009 pour le seul dossier des aménagements urbains dans le secteur de la place Gaston Amy,

- **ARRETE** le financement tel qu'il suit de l'enveloppe de 451 837.95 € HT affectée à l'opération :

Dépenses	
Voirie réseaux	305 446.79
Réseaux souples	101 787.15
Espaces verts	15 716.50
Maîtrise d'œuvre	28 887.51
Total H.T.	451 837.95 €

Recettes	
DGE	54 475.00
Pays	5 000.00
Privé	10 000.00
Région - petites cités	90 000.00
Conseil général	52 075.00
Autofinancement	240 287.95
Total H.T.	451 837.95 €

- **AUTORISE** le dépôt des différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2009,

- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, des démarches et signatures nécessaires à cette opération.

N° 066.09 - COLLEGE - AIRE DE STATIONNEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION

Le collège CALYPSO génère un trafic important de véhicules divers mêlés à un flot piétonnier massif et dispersé.

En collaboration avec le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, la ville entend aménager un espace de montée et descente des cars sécurisé. Cet aménagement peut faire l'objet de co-financements de la part des partenaires mentionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** sa volonté de réaliser en 2010 un espace sécurisé réservé au transit des cars scolaires,

- **SOLLICITE** l'inscription de l'opération au titre :

- du contrat territorial unique,
- des opérations importantes de voirie communale **dans le cadre du budget supplémentaire 2009,**

- **ARRETE** le plan de financement de l'enveloppe de 100 000 € HT tel qu'il suit :

Dépenses	
VRD	63 139.40
Eclairage Public	17 751.40
Espaces verts	10 137.75
Divers	8 971.45
Total H.T.	100 000.00

Recettes	
C.T.U.	35 000
Conseil Général	30 000
Commune	35 000
Total H.T.	100 000

- **SOLLICITE** une dérogation pour un engagement anticipé des travaux sans attendre la notification de la subvention,
- **AUTORISE** le dépôt des différents dossiers de subvention,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mener toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 067.09 - MAIRIE - HUISSERIES - DEMANDE DE SUBVENTION - PETITES CITES DE CARACTERE

Le Conseil Municipal a décidé d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment abritant la mairie. Ainsi, outre une étude thermique en cours, l'ensemble des huisseries extérieures vont être remplacées.

Considérant que cette opération est susceptible d'être financée au titre des Fonds Régionaux alloués aux Petites Cités de Caractère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le Fonds Régional alloués aux Petites Cités de Caractère au titre de l'exercice 2010 pour la réhabilitation des huisseries de la mairie,
- **ARRETE** le financement tel qu'il suit de l'enveloppe de 162 590 € HT affectée à l'opération :

Dépenses		Recettes	
Travaux	140 670.00	DGE - 35 %	56 000.00
Travaux annexes	4 330.00	Petites Cités de Caractère	45 000.00
Maîtrise d'œuvre	12 950.00	Autofinancement	61 950.00
Imprévus	5 000.00		
Total H.T.	162 950.00 €	Total H.T.	162 950.00 €

- **AUTORISE** le dépôt des différents dossiers de subvention pour l'année 2010,
- **SOLLICITE** une dérogation pour un engagement anticipé des travaux sans attendre la notification de la subvention,
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, des démarches et signatures nécessaires à cette opération.

N° 068.09 - RUE ESTIENVRIN - DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre des travaux de réaménagement urbains du secteur de la place Gaston Amy, le marché comporte une tranche ferme achevée et différentes tranches conditionnelles portant soit sur la route départementale 166 (vers la Poste ou vers le Mail aux Belles) soit sur la voirie communale (rue Estienvrin et rue du Dr Guillot).

La tranche conditionnelle portant sur la voirie communale peut faire l'objet d'un co-financement du Conseil Général au titre des gros travaux de voirie communale. Pour ce faire, il est nécessaire que le dossier de demande soit déposé avant le 1^{er} juillet de l'année précédent l'année d'exécution soit avant le 1^{er} juillet 2009 pour des travaux devant se dérouler sur 2010.

Bien que les tranches conditionnelles n'aient fait l'objet d'aucun ordre de service, il apparaît opportun de déposer une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'inscription de l'opération au titre des opérations importantes de voirie communale dans le cadre du budget départemental 2010,
- **ARRETE** le plan de financement tel qu'il suit :

Dépenses	
VRD	97 000.00
Eclairage Public	52 600.00
Espaces verts	12 200.00
Maîtrise d'œuvre	10 000.00
Total H.T.	171 800.00

Recettes	
Conseil Général	30 000.00
Commune	141 800.00
Total H.T.	171 800.00

- **SOLLICITE** une dérogation pour un engagement anticipé des travaux sans attendre la notification de la subvention,
- **AUTORISE** le dépôt des différents dossiers de demande de subvention,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mener toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 069.09 - SCHEMA DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - ATTRIBUTION

Dans le cadre du dispositif Villes et villages remarquables de l'Anjou, la ville de Montreuil-Bellay a décidé d'établir un schéma de développement touristique communal.

Une consultation a été lancée le 17 avril 2009 avec l'envoi de 8 dossiers de consultations aux cabinets suivants : 360 °, Protourisme, MLV, KPMG, Détente consultant, Aménagement et tourisme, Alliances et Somival.

A la date limite de réception des offres, le 13 mai 2009 à 12 heures, 4 dossiers ont été reçus, 1 cabinet s'est excusé (aménagement et tourisme). A la suite de l'étude des plis, il a été décidé d'auditionner trois des candidats le 25 mai 2009.

Il est précisé que le montant des offres évolue entre 16 175 € et 30 378 € pour une prévision budgétaire à l'article 617 de 25 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte L'ATTRIBUTION** du marché tendant à la réalisation de ce schéma à la société MLV pour un montant de 20 332 € TTC, sis 8, rue de l'Espérance - LES SORINIERES,
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, des démarches et signatures nécessaires à cette opération.

N° 070.09 - SCHEMA DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION

Au travers du FACESS, la Région des Pays de la Loire aide les maîtres d'ouvrage à financer un recours extérieur afin de bâtir une stratégie de valorisation des ressources touristiques d'un territoire. Ce fonds permet la prise en charge de 50 % du montant des études stratégiques et notamment des schémas directeurs permettant de concevoir une politique de développement touristique à moyen terme et les programmes d'actions correspondants.

Considérant que le projet communal répond à ces critères,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** sa volonté de réaliser en 2009 le schéma de développement touristique communal,
- **SOLLICITE** la Région des Pays de La Loire au titre du FACESS,
- **ARRETE** le plan de financement tel qu'il suit :

Dépenses		Recettes	
Etude	17 000.00	Région 50 %	8 500.00
		Commune 50 %	8 500.00
Total H.T.	17 000.00	Total H.T.	17 000.00

- **SOLLICITE** une dérogation pour un engagement anticipé des études sans attendre la notification de la subvention,
- **AUTORISE** le dépôt des différents dossiers de demandes de subvention pour l'année 2009,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mener toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 071.09 - SIGNALÉTIQUE – ENTREE DE VILLE – ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE - PNR

A l'occasion des budgets 2008 et 2009, une provision de 4 350.00 € a été inscrite pour l'acquisition de panneaux d'entrée d'agglomération dans le cadre d'une démarche globale du P.N.R.. Ce dernier a conduit une consultation

auprès de différentes entreprises faisant ressortir un coût global par panneau de 800 € HT, sur lequel le parc interviendra à hauteur de 50 %, à charge pour la collectivité d'en assurer la pose.

Pour conduire cette opération à son terme, une assistance à maîtrise d'ouvrage doit être confiée au PNR pour sécuriser l'ensemble de la démarche

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE CONFIER** au Parc Naturel Régional une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une opération d'équipement de panneaux d'entrée de ville,
- **PREND NOTE** que cette opération engage un budget de 800 € HT par panneau sollicité pris en charge à 50 % par le PNR,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mener toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 072.09 - TARIFS PROGRAMMATION CULTURELLE 2009/2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE MAINTENIR** pour la saison 2009-2010 débutant le 1^{er} septembre 2009, les tarifs et les formules d'abonnement identiques à ceux pratiqués depuis 2007/2008, à l'exception du tarif scolaire porté de 1.60 à 1.80 €, à savoir :

Tarifs	1 spectacle	ABONNEMENTS (prix par spectacle)		
		Pas à pas (minimum de 3 spectacles)	Passeport (minimum de 6 spectacles)	Passe Muraille (totalité des spectacles)
Plein	9,00 €	8.10 €	7.20 €	6.30 €
Réduit (1)	5.50 €	4.95 €	4.40 €	3.85 €
Scolaire (2)	1.80 €			

Il est rappelé que pour les formules « Passeport » et « Passe Muraille » un paiement en plusieurs fois est autorisé.

La souscription d'un abonnement « Pas à pas » et « Passeport » entraîne l'application de la même réduction de tarifs pour l'accès aux spectacles supplémentaires.

- **CONFIRME** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2009 et inscrits dans le registre des tarifs publics communaux,
- **DIT** que ces tarifs devront être actualisés en 2010,
- **DIT** que dans le cadre de la réciprocité les abonnés du Théâtre de Thouars bénéficieront du plein tarif "Passe Muraille",
- **DIT** que les recettes seront encaissées sur l'article 70622,
- **CHARGE** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

(1) le tarif réduit est accordé, sur justificatif officiel, aux scolaires, aux étudiants, aux apprentis, aux demandeurs d'emploi, aux titulaires de la carte Cézam, aux abonnés du théâtre de Thouars et, uniquement pour l'accès aux spectacles musicaux, aux adhérents de l'école intercommunale de musique du Saumurois,

(2) Le tarif scolaire est accordé aux enfants et jeunes accédant aux spectacles dans le cadre des activités scolaires, dans le cadre d'organismes œuvrant pour le secteur des loisirs collectifs ou de la petite enfance : lycée, collège, CLSH, secteur jeunes du Centre Social, écoles maternelles et élémentaires, halte-garderie et crèche. Ce tarif est appliqué aux accompagnateurs dans la limite d'un pour 8 enfants jusqu'à l'âge de 6 ans et d'un pour 10 enfants à partir de 7 ans. Le tarif normal sera appliqué aux accompagnateurs supplémentaires. Le paiement se fera par l'organisme d'accueil des jeunes sur présentation d'une facture collective établi par les services municipaux.

N° 073.09 - ABC - CONVENTION DE PARTENARIAT

Lors du dépôt de demande de subvention, l'association ABC (les amis du bon cinéma) sollicitait un montant de 1 000 €. A l'époque, le conseil avait décidé de maintenir sa subvention au montant habituel tout en commandant deux séances de cinéma de plein air. Par délibération n° 160.08 du 21 novembre 2008, le conseil avait autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

Depuis les discussions se sont poursuivies avec l'association débouchant sur la proposition d'une nouvelle convention par laquelle :

- l'association ABC maintient des projections à hauteur de 2 séances par mois, assurent des séances programmées dans le cadre scolaire,
- l'association ABC réitérera en début de saison une formation de bénévole projectionniste,
- la commune maintient sa subvention annuelle de 200 €, commande deux séances de cinéma de plein air (une en juillet et une en août),
- l'association ABC s'engage en plus sur la projection de 3 séances scolaires par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la signature de la nouvelle convention proposée,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mener toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

La séance est levée à 19 H 35.

Jean-Claude CHAUVEAU
Secrétaire de Séance

Paul LOUPIAS,
Maire de Montreuil-Bellay